

# Les premiers éléments pour préparer vos votes à l'Assemblée Générale

Les documents complets seront consultables à partir du 19 juin sur notre site internet [www.sosloirevivant.org](http://www.sosloirevivant.org) ou au siège social de l'association au 8 rue Crozatier au Puy en Velay

## Compte de résultat 2018 : les 1<sup>ers</sup> chiffres

Pour l'exercice 2018, le résultat d'exploitation est à nouveau positif à + 8 K€ pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive après nos investissements importants dans le projet Rivières Sauvages qui avaient entraîné des déficits par le passé.

Le budget et le volume d'activité restent soutenus et stables avec 493K€ de charges et 501K€ de recettes.

Environ 2/3 des recettes sont des fonds publics qui cofinancent des actions, sans aucune aide au fonctionnement.

## Rapport d'activité 2018 : quelques éléments

L'équipe salariée est stable avec 9 personnes réparties sur 5 sites différents sur la Loire et en France.

Bravo et merci aux bénévoles ! La valorisation de leur temps de travail représente 3 000h ou 120K€ !

La protection des rivières au niveau local, régional, national et européen passe par 4 grands axes : des actions pédagogiques et des campagnes de sensibilisation ; la protection des écosystèmes et de la biodiversité ; par une participation à la gouvernance auprès des institutions ; le renforcement du lien homme et fleuve ainsi que la promotion des énergies renouvelables avec un positionnement clair sur l'hydroélectricité

Des dizaines d'actions et de campagnes de sensibilisations ont été menées par l'association particulièrement sur la Loire et le Haut Bassin de la Loire, ailleurs en France et sur les fleuves transfrontaliers.

L'année a été marquée par l'obtention du prix international EuroNatur, par de nouveaux locaux, par des actions au Chambon, au Lauzet et à Bonnefont, par un site web dédié à la Haute Vallée de la Loire avec une carte interactive, par la mobilisation contre la « vague » de nouvelles microcentrales hydroélectriques en Haute Loire et partout en France, mais aussi par des effacements de barrages ou seuils. Nous avons aussi récolté les fruits de notre implication déterminée pour l'effacement partiel du barrage de Poutès (Haute Loire) au point que la déconstruction va maintenant démarrer, de même pour le barrage de Vézins (Normandie). Et toujours nos belles actions pour faire aimer les rivières, dont le projet pédagogique auprès de 2 000 enfants.

## Les tarifs d'adhésion : du nouveau

Le montant des adhésions a évolué en décembre 2018 comme prévu lors de la précédente AG qui avait donné pouvoir au Conseil d'Administration de créer de nouvelles formules. Il s'agira donc d'entériner cette décision.

Pour rappel, l'enjeu était, dans le cadre de la procédure de renouvellement de l'agrément national « Protection de l'environnement », de pouvoir justifier de notre représentativité par un nombre important d'adhérents.

Les formules qui ont été votées au Conseil d'administration du 20 décembre 2018

- ↳ Adhésion avec abonnement : 30€ (inchangé) ; adhésion seule sans abo : 20€ (supprimé)
- ↳ Adhésion au tarif réduit pour étudiant et sans emploi : 10€ et abonnement seul : 12€ (inchangés)
- ↳ Pack famille permet d'ajouter à votre d'adhésion vos proches de plus de 15 ans (conjoint, enfants, parents, ...) sans coût supplémentaire (nouveau)
- ↳ Ami-e de SOS Loire Vivante pour une participation de 1€ minimum (nouveau)

## Election du Conseil d'Administration

Les administrateurs sont élus pour 3 ans et, selon nos statuts, sont renouvelés par tiers chaque année.

Sont candidats à leur renouvellement : Hélène Chandès, infirmière au Puy en Velay ; André Pelissier (Vice-Président), retraité à Brives Charensac ; Guy Trescartes (Trésorier), retraité à Saint Paulien.

Nouveau candidat : Julien Maurin, autoentrepreneur au Puy en Velay, bénévole actif et engagé depuis des années